Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023062-BF

N°2023-062

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE
SOUS-PREFECTURE DE TORCY

VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 13 AVRIL 2023.

L'an deux mil vingt-trois, le 13 du mois d'avril à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 7 avril 2023 et affichée le vendredi 7 avril 2023.

Présents : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, GREEN Alain, GAIR Laurence, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, PELLETIER Maryse, KHALOUA Madani, SONTOT Alain, MARCY Jean-Pierre, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, GANDARD Isabelle, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, VAN ASSELT Laurence, ROBILLARD Christophe, TEIXEIRA Christelle, BAHIN Corinne, GRANDJEAN Laurent, THUMEREL Sandrine, DAOULAS Stéphanie, CLEMENT-LAUNAY Martine.

Absents représentés : OUABI Isdeen représenté par COURTYTERA Véronique, MONOT Laure représentée par SEVESTE Claude, EL MKELLEB Fabien représenté par FOLLIOT Pascal.

Absents : TOUMAZET Pascale.

Secrétaire de séance : Madame LONY Eva.

Objet : Budget primitif 2023 – Eau potable.

Nombre de membres en exercice :	**29**
Nombre de membres présents :	**25**
Nombre de suffrages exprimés :	**28**
Votes pour :	**28**
Votes contre :	**0**
Abstentions :	**0**

Ref. 201501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023062-BF

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général d[illegible] il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ;

Considérant le projet de budget primitif pour l'exercice 2023, le document budgétaire et ses annexes ;

Considérant que le budget primitif s'équilibre en recettes et en dépenses ;

Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Madame THUMEREL, Conseillère municipale déléguée chargée des relations partenariales et des projets liés à l'enfance et de Monsieur GAUTIER, Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Adopte le budget primitif 2023 du service de distribution d'eau potable.

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses : 4000,00 €

Dépenses		Propositions de l'Ordonnateur
011	Charges à caractère général	0 €
66	Charges financières	0,00 €
SOUS-TOTAL		**0,00 €**
042	Opérations d'ordre de transfert entre les sections	812 €
023	– Virement à la section d'investissement	3188,00 €
TOTAL DES DEPENSES		**4.000,00 €**

Recettes : **4.000,00 €**

Recettes		Propositions de l'Ordonnateur
70	Produits de gestion courante	4.000,00 €
74	Subventions et Dotations	0,00 €
TOTAL DE LA SECTION		**4.000,00 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses : 50.148,21 €

Dépenses		Propositions de l'Ordonnateur
D001	Déficit reporté	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23	Immobilisation	50.148,21 €
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES		**50.148,21 €**

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023062-BF

N°2023-062

Recettes : 50.148,21 €

Recettes		Propositions de l'Ordonnateur
1068	Apports, dotations et réserves	4.057,95 €
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	42.090,26 €
040	Opération d'ordre de transfert entre les sections	812,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	3.188,00 €
TOTAL DES RECETTES		**50.148,21 €**

Fait et délibéré en séance, le 13 avril 2023.

Laurent GAUTIER
Conseiller Départemental
Maire de Tournan-en-Brie

MAIRIE DE TOURNAN-EN-BRIE (Seine-et-Marne)

Eva LONY
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : 19/04/2023
Délibération transmise au Représentant de l'État le : 19/04/2023
Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Ref. 201 501 Berger-Levrault (1012)

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 077-217704709-20230413-DELIB2023062-BF